



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2020

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : GILLES José, BAHRI Joëlle, BOURRAT Marie-Pierre, JOLLY Philippe, RIMBERT Gwénaëlle, VIGNON Richard, ZAMIA Eric, BOUDJLAL Marie-Line

Absents excusés : ELICHABE Sandrine pouvoir à BOUDJLAL ML., ROSIER Claude-Bernard pouvoir à BAHRI J., CROCHARD Bruno pouvoir à BALAN S., MARTEAU Daniel pouvoir à GILLES J., CASTELLARNAU Sandrine pouvoir à RIMBERT G., LEGRAND Sylvain.

Secrétaire de séance : BOURRAT Marie- Pierre

La séance est ouverte à 20 h 35

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2020

Ce procès verbal du 3 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU S.I.A.R.P.

Les statuts modifiés du S.I.A.R.P. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise), notamment en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

3) NOMINATION DE DELEGUES AU CNAS

Le personnel communal bénéficie des œuvres sociales proposées par le C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale). Deux délégués doivent toutefois être nommés, un élu et un agent communal. Sont candidats et désignés à l'unanimité Marie-Line BOUDJLAL et Patricia LAVALLEY, secrétaire de mairie.

4) NOMINATION DE DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE

Deux délégués titulaires et deux suppléants doivent être désignés afin de représenter la commune au Conseil d'école. Sont candidats et désignés à l'unanimité P. JOLLY avec pour suppléante S. ELICHABE, et MP. BOURRAT avec pour suppléante J. BAHRI. P. JOLLY devra de ce fait se démettre de sa fonction actuelle de délégué des parents d'élèves, ne pouvant siéger au Conseil d'école à double titre.

5) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS INDIRECTS

M. le maire expose au Conseil que l'administration des finances demande, conformément à l'article 1650 du Code général des Impôts, que soient désignés 6 commissaires titulaires et 6 suppléants, répartis dans la commune, afin de constituer avec lui la commission communale des impôts indirects, que ladite administration est susceptible de consulter afin de participer notamment à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties et à l'estimation des valeurs locatives. Après avoir reçu leur accord, M. le maire propose les personnes suivantes, qui sont agréées à l'unanimité par le Conseil municipal :

Béatrice (T) et Daniel (Sup) Marteau, 21 rue des petites fontaines
Serge (T) et Lucette (Sup) Grangien, 1 sente de derrière les murs
Thierry (T) et Isabelle (Sup) Marivain, 45 rue de Cléry
David (T) et Céline (Sup) Valette, 30 rue des vieilles vignes
Laetitia Neuville (T) et Yanne Bignon (Sup), 1 rue de Cléry
Huet Steeve (T), 35 chemin de la marette,
et Paulette Horat (Sup), 4 rue de Cléry

6) DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil municipal peut déléguer au maire un certain nombre de ses attributions, au nombre de 29 au total. Après avoir mûrement réfléchi, le Conseil décide à l'unanimité de déléguer pour la durée du mandat à M. le maire les 18 compétences suivantes uniquement, permettant :

- a) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés.
- b) De fixer dans la limite de 1000 euros les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- c) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de

travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que leur montant est inférieur à 3000 euros.

d) De passer les contrats d'assurance et leurs avenants.

e) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

f) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

g) D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges.

h) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

i) De fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

j) De fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme.

k) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L-211-2 au premier alinéa de l'article L-213-3 de ce même code, après consultation de la commission des finances.

l) D'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau, dans des procédures de référé uniquement.

m) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dont le montant ne dépasse pas 5000 euros.

n) De donner, en application de l'article L-324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier.

o) De prendre les décisions mentionnées aux articles L-523-4 et L-523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

p) D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

q) De demander à tout organisme financeur, pour les opérations votées en Conseil municipal, l'attribution de subventions.

r) D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L-123-19 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal décide également qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

7) DELEGATIONS DONNEES PAR LE MAIRE AUX ADJOINTS

M. le maire informe le Conseil municipal que par arrêtés en date du 25 juin 2020 il a donné des délégations à ses adjoints dans les domaines suivants :

- Cimetière et communication à J. GILLES
- RGPD et gestion du personnel communal à J. BAHRI
- Gestion de la garderie périscolaire et du personnel communal à MP. BOURRAT
- Surveillance des travaux et encadrement du cantonnier à CB. ROSIER

Ces délégations prendront effet à partir de leur notification aux intéressés, de leur affichage en mairie et de leur réception par le service de contrôle de légalité de la Préfecture.

8) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet, dans son article L-2123 de moduler les indemnités de fonction perçues par le maire et ses adjoints, dans les 3 mois suivant leur installation. La répartition par défaut est actuellement ainsi définie, en se référant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique :

Fonction	Taux	Brut (indicatif)
Maire	40.3 %	1 567.43 €
Adjoints (4)	10.7 %	416.17 €
Total	83.1 %	3 232.11 €

M. le maire propose, tout en respectant comme l'exige la loi la masse totale disponible, de répartir les indemnités de fonction de la manière suivante :

Fonction	Taux	Brut (indicatif)
Maire	38.1 %	1 481.86 €
1 ^{er} adjoint	18 %	700.08 €
Autres adjoints (3)	9 %	350.04 €
Total	83.1 %	3 232.11 €

Cette nouvelle répartition en pourcentages est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées, et prendra effet rétroactif à la date d'installation du Conseil municipal.

9) ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

J. BAHRI expose au Conseil municipal les travaux de la Commission de sécurité concernant la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Ce nouveau P.C.S. transitoire est adopté à l'unanimité. Il sera complété de fiches pratiques à destination des intervenants par la commission de sécurité.

10) BUDGET PREVISIONNEL 2020

M. le maire présente au Conseil municipal le budget prévisionnel 2020, élaboré en Commission des finances. Après réponse aux questions posées, ce projet de budget est adopté à l'unanimité et sera annexé au présent procès verbal, ainsi que l'état du personnel communal qui doit l'accompagner.

Etant donnée l'incertitude sur l'état exact des finances de la commune depuis l'approbation du compte administratif 2019, en raison de la prolongation des fonctions de l'ancienne municipalité de M. Bouilliant pour cause de pandémie Covid-19, le Conseil municipal demande que soit produit par la comptable un état détaillé des recettes et dépenses depuis le 01/01/2020 jusqu'au 30/06/2020. A défaut d'accès à ces informations, un audit des finances pourra être demandé.

11) QUESTIONS DIVERSES

a) Application Illiwap

ML. BOUDJLAL expose au Conseil l'intérêt de l'application mobile Illiwap, étudiée en commission communication, qui permet de diffuser des informations concernant la commune en temps réel vers les mobiles des personnes qui s'y connectent. Le Conseil approuve à l'unanimité la souscription d'un abonnement de base plus l'option stations pour un montant de 315,60 € TTC. Une communication auprès des habitants du village devra être faite à propos de ce nouveau service.

Les administrateurs de l'application Illiwap sont P. JOLLY et S. ELICHABE.

b) Frémécourtoisie

La commission communication a travaillé à la réalisation d'un nouveau numéro du bulletin d'information municipal, premier de la mandature, en proposant de conserver le nom de « Frémécourtoisie » et de poursuivre la numérotation (n°31). M. le maire félicite les membres de la commission pour ce travail et en particulier son nouveau look, et fera en sorte qu'il soit distribué la semaine prochaine dans tout le village.

c) Fête du village et de l'école

Si l'évolution sanitaire se confirme, une fête conjointe du village et de l'école est prévue le samedi 12 septembre prochain. La commune se chargeant pour sa part de l'organisation d'un apéritif, d'un repas barbecue à 5 euros, avec un orchestre jouant

de la musique des années 1980, puis en soirée de la musique plus tendance pour les jeunes.

d) Taux d'imposition locaux en vigueur

Le Conseil municipal décide, vu le temps imparti par les services fiscaux, de ne pas prendre de délibération sur les taux d'imposition locaux (TH, TF) et de laisser, conformément à la loi, les taux existants votés en 2019 être automatiquement reconduits pour cette année.

e) PNR Vexin français

ML. BOU DLJAL rend compte de la réunion à laquelle elle a assisté au PNR du Vexin français concernant notamment le vote du budget. Elle signale plusieurs points intéressants dans le rapport remis à cette occasion.

f) Contrat rural

La commission des travaux a planché sur le projet de Contrat rural initié sous la précédente mandature, qui va être modifié afin de réaliser si possible une aire de jeux pour les enfants, un espace multisports pour les jeunes, des terrains de pétanque, et de remettre en état les murs du cimetière. Des devis ont été demandés, en particulier par M. le maire et par E. ZAMIA, qui seront étudiés en commission dès que possible.

g) Transmission des documents

Tout en comprenant bien que les retards accumulés et l'urgence permanente dans laquelle l'équipe municipale travaille depuis un mois ne facilitent pas les choses, plusieurs membres du Conseil demandent à ce que les documents relatifs aux délibérations à prendre leur soient communiqués le plus tôt possible avant les réunions afin de pouvoir les étudier plus facilement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

commune de fremecourt

Budget Primitif 2020

Section de Fonctionnement - Détail des Dépenses -

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	Prévu 2020
11	Charges à caractère général	155 512,34	182 011,48
6042	SAGERE	10 215,64	13 000,00
60227	Fournitures scolaires	372,00	1 000,00
60611	Eau Assainissement	498,86	1 000,00
60612	Energie Electricite	13 612,93	15 000,00
60621	Combustible	0,00	1 500,00
60622	Carburants	1 298,44	3 000,00
60631	Fourniture entretien (école, cantine, salle fêtes)	1 661,26	2 500,00
60632	Fourniture petit equipement	412,80	1 000,00
60633	Fournitures voirie	301,20	1 500,00
60636	Vêtements de travail (vêtements sécurité)	398,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	1 036,47	3 000,00
6068	Autres materiel et fournitures	63,50	2 000,00
611	Contrat prestations de services CIG PAIES	2 478,81	4 000,00
615221	Entretien bâtiments publics	8 658,00	15 000,00
615228	Entretien autres bâtiments (maison communale)	27 188,00	26 000,00
615231	Entretien et réparation voies (élagage, trottoirs...)	22 392,60	50 000,00
615232	Entretien et réparation réseaux (SIARP)	45 555,97	11 514,03
61551	Entretien matériel roulant	2 187,48	3 000,00
61558	Entretien réparations autres biens mobiliers	42,67	2 000,00
6156	Maintenance (Socotec-Culligan-Toffin-sicli)	3 850,56	5 000,00
6161	Assurance Multirisque	3 198,00	3 400,00
6168	Assurances autres	1 460,90	1 600,00
6182	Documentation générale et technique	114,30	200,00
6225	Indemnité comptable et régisseur	293,02	500,00
6226	Honoraires (géomètre, avocat...)	864,48	2 000,00
6228	Divers (accessibilité)	0,00	1 997,45
6232	Fêtes et cérémonies	4 672,47	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement	612,12	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	800,66	1 500,00
6281	Cotisations association des Maires et Adjoints	660,20	800,00
63512	Taxe Foncière	611,00	1 000,00
12	Charges de Personnel et frais assimilés	125 783,08	160 710,00
6331	Versement de transport Urssaf	0,00	500,00
6332	Cotisation au FNAL	84,00	110,00
6336	Cotisation CN et CG fonction publique	1 369,38	2 500,00
6338	Autres impôts et taxes	253,00	500,00
64111	Rémunération personnel titulaire	25 140,88	37 000,00
64112	NBI Nouvelle Bonification Indiciaire	108,00	400,00
64118	Autres indemnités	350,80	500,00
64131	Rémunération personnel non titulaire	60 403,73	66 000,00
6451	Cotisations URSSAF	21 759,00	25 000,00
6453	Cotisations CAISSE RETRAITE	9 808,80	14 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	2 445,00	4 000,00
6455	Cotisations assurances du personnel	3 583,49	6 000,00
6456	Versement au Fond National du Complément Familial	385,00	800,00
6458	Cotisation autres organismes sociaux	92,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, Pharmacie	0,00	400,00
14	Atténuation de Produits	46 216,00	48 000,00
739221	Reversement au FNGIR-VAE	37 897,00	39 000,00
739223	Fond péréqu recettes fiscales	8 319,00	9 000,00
65	Autres Charges de Gestion Courante	51 905,96	74 204,46
6531	Indemnités élus	24 805,97	40 000,00
6533	Cotisations retraite élus	1 053,00	3 000,00
6535	Formation	170,00	1 500,00
6541	Créances admises en non valeur		1 000,00
6553	Participation service incendie (SDIS)	9 095,32	9 204,46
65541	Contribution aux organismes de regroupement	7 545,77	11 000,00
65548	Autres contributions	3 235,90	4 000,00
657361	Subvention Caisse des Ecoles	5 000,00	2 500,00
6574	Subventions	1 000,00	2 000,00
66	Charges Financières	342,23	600,00
66111	Intérêts des emprunts	342,23	600,00
668	Autres charges financières	0,00	
67	Charges Exceptionnelles	66,60	35 900,00
673	Titres annulés (exercice antérieur)	66,60	6 000,00
675	Terrain		
678	Charges exceptionnelles		29 900,00
	Total des Dépenses Réelles	379 826,21	501 425,94
	23 Virement à la Section d'Investissement	170 121,99	143 687,04
	Total des Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice	549 948,20	645 112,98

commune de fremecourt
Budget Primitif 2020

Section de Fonctionnement - Détail des Recettes -

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	Prévu 2020
70	Produits des services du domaine	27 052,67	27 300,00
70311	Concession des cimetières	500,00	1 000,00
70388	Autres redevances et recettes (GDF, Orange)	527,07	800,00
7067	Cantine et garderie	21 852,60	23 000,00
7083	Locations diverses et fêtes	4 173,00	2 500,00
73	Impôts et Taxes	300 943,28	250 000,00
73111	Contributions directes (TFB, TFNB, TH, CFE)	219 553,00	190 000,00
7318	Autres impôts locaux	40,00	
73211	Attribution de compensation	43 995,00	40 000,00
7381	Taxe additionnelle droits de mutation	37 355,28	20 000,00
74	Dotations et Participations	56 536,59	48 598,38
7411	DGF Dotation globale de fonctionnement	31 478,00	30 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	8 402,00	3 000,00
742	Dotation aux élus locaux	3 030,00	3 000,00
74718	Autres (élections, grèves école)	291,09	
74751	Reversement CCVC	600,93	600,93
7476	Reliquat CCAS dissout		2 997,45
74832	Attrib ^o fonds départemental de la taxe professionnelle	6 301,57	4 000,00
74834	Compensation au titre de la taxe Foncière		2 000,00
74835	Compensation au titre de la taxe d'habitation	6 433,00	3 000,00
75	Gestion courante	2,78	
7588	Autres prod.div gest courante	2,78	
77		4 114,25	-
7718	Autres produits ex.gestion (rembt MMA+double paiem)	1 884,00	
7788	Autres produits exceptionnels	2 230,25	
Total des Recettes Réelles		388 649,57	325 898,38
21	Excédent de fonctionnement reporté N-1	354 916,94	319 214,60
Total des Recettes de Fonctionnement de l'Exercice		743 566,51	645 112,98

commune de fremecourt
Budget Primitif 2020

Section d'Investissement - Détail des Dépenses -

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	Prévu 2020
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2051	Site internet	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 941,36	203 121,99
2113	Achat Terrain	0,00	40 000,00
2116	Cimetière		
2121	Plantations arbres et arbustes		
2128	Agencement et aménagement terrain		60 000,00
21316	Equipements cimetière		
21318	Autres bâtiments public		5 000,00
2135	Installations générales (bâtiments)	28 766,76	38 000,00
2152	Installations de voirie		14 121,99
21534	Réseau d'électrification		5 000,00
21568	Autres matériel et outillage	2 788,00	3 000,00
21571	Matériel roulant		1 000,00
2158	Aménagement technique	576,00	10 000,00
2161	Restauration œuvre inscrite		5 000,00
21735	Aménagements bâtiments communaux		10 000,00
2181	Aménagements divers	2 190,60	2 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 620,00	10 000,00
Total des dépenses d'équipement		38 941,36	203 121,99
16	Emprunts et dettes assimilés	7 385,80	7 500,00
16412	Annuités d'emprunts	7 385,80	7 500,00
Total des dépenses financières		7 385,80	7 500,00
Total des dépenses réelles		46 327,16	210 621,99
D001	Déficit reporté N-1	68 960,68	42 525,73
Total des Dépenses d'Investissement de l'exercice		115 287,84	253 147,72

commune de fremecourt
Budget Primitif 2020

Section d'Investissement - Détail des Recettes -

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	Prévu 2020
13	Subventions d'investissement	0,00	56 000,00
1323	Subvention Equipement Département	0,00	36 000,00
1328	Subvention Equipement	0,00	20 000,00
1341	DGE Dotation Globale d'Equipement		
1381	Subvention réserve parlementaire		
16	Emprunts	0,00	0,00
1641	Emprunts		
166	Refinancement de dette		
Total des recettes d'équipement		0,00	56 000,00
10	Dotations diverses	72 762,11	53 460,68
1021	Dotations		
10222	Récupération de TVA	0,00	4 000,00
10226	Taxe d'aménagement (PC et DP)	3 801,43	6 934,95
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	68 960,68	42 525,73
21	Immobilisation Corporelle		
2111	Terrains nus		
2113	Terrains aménagés		
21318	Autres bâtiments publics		
2151	Installations de voirie		
21531	Réseaux d'adduction eau		
21532	Réseaux d'assainissement		
Total des recettes financières		72 762,11	53 460,68
Total des recettes réelles		72 762,11	109 460,68
1	Excédent reporté N-1		
21	Virement de la section de fonctionnement	170 121,99	143 687,04
Total des Recettes d'Investissement de l'exercice		242 884,10	253 147,72